



Conseil municipal du 03 juillet 2023

**Délibération n°63-23**

Objet : Attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Monsieur BLANC Jean

*Date de convocation : 26/06/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET –Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

**Membres absents :** Véronique MERLE

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 29

**Présents :** 23

**Votants :** 28

**I. LE CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Pays Mornantais, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) a été lancée avec la collaboration des communes de Mornant et Soucieu en Jarrest.

Cette OPAH-RU a pour objectif d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement grâce à des aides financières spécifiques de la COPAMO, des communes, et de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah),

Depuis le 11 septembre 2018, la Convention d'OPAH-RU signée par l'ensemble des partenaires est effective sur le territoire de la commune de Mornant.

L'association SOLIHA est chargée du suivi-animation du dispositif.

Elle détermine l'éligibilité des dossiers et le montant des travaux subventionnables par l'ANAH.

La commune de Mornant attribue une aide de 20% du montant des travaux subventionnables plafonné à 20 000 € HT.

La COPAMO attribue une aide de 20% du montant des travaux plafonné à 20 000 € HT.

Dans le cas de travaux portant sur l'adaptation du logement au vieillissement, la CARSAT peut également attribuer une subvention.

## **II. LA PROPOSITION**

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de à M. BLANC Jean, pour des travaux d'adaptation de son logement d'un montant subventionnable des différents financeurs de 19 790.39 € HT (montant défini par l'ANAH) sur un montant total des dépenses de 19 790.39 € HT.

Les travaux envisagés sont les suivants : Isolation des combles, dépose d'une chaudière gaz et pose d'une Pompe A Chaleur (PAC) air/eau.

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune dans le cadre de l'aide à l'amélioration des performances énergétiques des logements.

Les subventions pour le projet se décomposent comme suit :

- 9 895 € de l'Anah.
- 3 958 € de la commune de Mornant.
- 1 250 € de la COPAMO.
- 500€ du département.

Cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune, les crédits sont inscrits au Budget 2023, et la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication au recueil des actes administratifs.

La commission *Aménagement du territoire*, réunie le 19 juin 2023, a émis un favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

### III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Gaël DOUARD,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 3 958 € à Monsieur Jean BLANC, dans le cadre de travaux d'amélioration des performances énergétiques de leur logement 15 rue de l'Abbaye à Mornant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER